

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	<u>Libellé</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	156 048 912,536	154 516 004,619
	a- Obligations et valeurs assimilées		156 048 912,536	154 516 004,619
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	53 722 828,835	48 970 055,325
	a- Placements monétaires		16 921 846,716	9 944 440,067
	b- Disponibilités		36 800 982,119	39 025 615,258
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	83,189	209,995
	TOTAL ACTIF		209 771 824,560	203 486 269,939
	<u>PASSIF</u>		<u>462 010,722</u>	<u>784 462,014</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	422 578,358	749 748,535
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	39 432,364	34 713,479
	<u>ACTIF NET</u>		<u>209 309 813,838</u>	<u>202 701 807,925</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	201 899 616,161	195 707 648,857
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>7 410 197,677</u>	<u>6 994 159,068</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 310,910	176,588
	b- Sommes distribuables de l'exercice		7 408 886,767	6 993 982,480
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		209 771 824,560	203 486 269,939

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>7 098 003,757</u>	<u>7 354 234,331</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 098 003,757	7 354 234,331
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>2 252 684,683</u>	<u>1 641 025,585</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>9 350 688,440</u>	<u>8 995 259,916</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-1 669 625,327</u>	<u>-1 640 948,644</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>7 681 063,113</u>	<u>7 354 311,272</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-254 590,251	-242 436,743
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>7 426 472,862</u>	<u>7 111 874,529</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-17 586,095	-117 892,049
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>7 408 886,767</u>	<u>6 993 982,480</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		17 586,095	117 892,049
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		599 100,046*	-15 831,625
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-487 438,140*	97 227,190
<u>Frais de négociation de titres</u>		-636,910	-636,990
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>7 537 497,858</u>	<u>7 192 633,104</u>

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>7 537 497,858</u>	<u>7 192 633,104</u>
a- Résultat d'exploitation	7 426 472,862	7 111 874,529
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	599 100,046*	-15 831,625
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-487 438,140*	97 227,190
d- Frais de négociation de titres	-636,910	-636,990
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-7 354 320,523</u>	<u>-6 480 001,815</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>6 424 828,578</u>	<u>-7 301 254,148</u>
a- Souscriptions	165 098 239,722	147 604 616,886
- Capital	162 230 900,000	145 163 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 055 858,176	-1 903 305,823
- Régularisation des sommes distribuables	4 923 197,898	4 344 622,709
b- Rachats	158 673 411,144	154 905 871,034
- Capital	156 069 500,000	152 179 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 975 400,484	-1 995 295,608
- Régularisation des sommes distribuables	4 579 311,628	4 721 966,642
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 608 005,913	-6 588 622,859
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	202 701 807,925	209 290 430,784
b- En fin de l'exercice	209 309 813,838	202 701 807,925
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	1 982 673	2 052 832
b- En fin de l'exercice	2 044 287	1 982 673
VALEUR LIQUIDATIVE	102,387	102,236
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	3,60%	3,50%

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2014 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2014	31/12/2013
BTA	(1)	89 863 818,629	94 811 328,774
Obligations émises par l'Etat	(2)	3 078 854,794	0,000
Obligations des Sociétés	(2)	63 106 239,113	59 704 675,845
Total		156 048 912,536	154 516 004,619

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif
BTA		87 963 502,237	89 863 818,629	42,84%
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 645 926,447	3,17%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	8 212 317,974	3,91%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	2 038 459,082	0,97%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 938 237,224	3,78%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 369 638,575	3,51%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 807 297,711	15,16%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 027 930,102	2,40%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	20 824 011,513	9,93%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 078 854,794	1,47%
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 078 854,794	1,47%
Obligations des Sociétés		61 796 610,110	63 106 239,113	30,08%
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	371 101,808	0,18%
AIL 2012-1	10 000	600 000,000	618 226,850	0,29%
AIL 2014-1	30 000	3 000 000,000	3 073 920,000	1,47%
AMENBANK ES2009	30 000	1 999 500,000	2 021 712,528	0,96%
AMENBANK2006	15 000	450 000,000	469 319,794	0,22%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 400 000,000	1 448 328,767	0,69%
AMENBANKES2011-1	10 000	700 000,000	709 078,137	0,34%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 319 760,000	1 339 906,770	0,64%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	760 000,000	779 999,452	0,37%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 250 000,000	1 284 441,781	0,61%
ATL 2008 (ES)	4 050	324 000,000	330 561,667	0,16%
ATL 2010-1	23 000	460 000,000	467 728,000	0,22%
ATL 2010-2	20 000	1 200 000,000	1 200 289,315	0,57%
ATL 2011 TF	10 000	1 000 000,000	1 044 109,589	0,50%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 037 856,438	0,49%
ATL2009/2	17 000	680 000,000	687 668,165	0,33%
ATTIJARI BANK 2010	50 000	2 857 100,000	2 977 761,986	1,42%

ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 000	1 600 000,000	1 609 328,219	0,767%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	2 000 000,000	2 066 279,452	0,985%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	2 000 000,000	2 001 972,602	0,95%
ATTIJARI LEASING 2010-1	20 000	400 000,000	405 018,302	0,19%
BH 2009CATB	50 000	3 845 000,000	3 845 446,652	1,83%
BNASUB09	23 300	1 552 945,000	1 602 387,365	0,76%
BTE 2009	20 000	1 000 000,000	1 012 427,398	0,48%
BTE 2010	10 000	600 000,000	607 248,658	0,29%
BTE 2010 V	10 000	600 000,000	607 684,274	0,29%
BTK09 CAT(A)	19 000	814 321,000	843 619,824	0,40%
BTK09 CAT(B)	15 000	900 000,000	933 600,575	0,45%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	714 300,000	718 935,709	0,34%
BTK2014-1CAT(A)	40 000	4 000 000,000	4 010 954,521	1,91%
CIL 2010-1	22 000	440 000,000	447 847,671	0,21%
CIL 2010-2	10 000	200 000,000	201 390,137	0,10%
CIL 2011-1	10 000	400 000,000	415 430,137	0,20%
CIL2009/3	20 000	400 000,000	415 511,233	0,20%
CIL2013/1-A 7%	20 000	1 596 000,000	1 602 627,946	0,76%
CIL2014-2 7.6%	15 000	1 500 000,000	1 500 000,000	0,72%
HL 2010-1	10 000	200 000,000	204 533,698	0,10%
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	31 136,877	0,01%
STB2010-1	46 000	2 760 000,000	2 854 705,052	1,36%
TL SUB 2013/A 7.3	20 000	2 000 000,000	2 106 323,288	1,00%
TLS SUB2010	10 000	400 000,000	415 341,589	0,20%
TLS2009-2	30 000	600 000,000	618 736,438	0,29%
TLS2010-1	15 000	300 000,000	307 211,507	0,15%
TLS2010-2	20 000	400 000,000	402 120,548	0,19%
TLS2011-1	20 000	800 000,000	820 668,493	0,39%
TLS2011-2	10 000	400 000,000	403 338,521	0,19%
TLS2011-3	10 000	600 000,000	625 925,917	0,30%
TLS2012-1	10 000	600 000,000	617 550,246	0,29%
TLS2014-1	20 000	2 000 000,000	2 078 272,877	0,99%
TLS2014-2	20 000	2 000 000,000	2 005 626,302	0,96%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 104 761,337	1,00%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 000 000,000	1 019 331,507	0,49%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 333 000,000	1 359 995,989	0,65%
WIFAK LEASE 2010	10 000	400 000,000	417 439,123	0,20%
Produits divers				
INTERCALAIRE CIL 2014-2		10 744,110	3 498,082	0,00%

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés	170 000	16 995 000,000
AIL 2014-1	30 000	3 000 000,000
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	2 000 000,000
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	2 000 000,000
BTK 2014-1CAT(A)	40 000	4 000 000,000
CIL 2014-2 7.6%	15 000	1 500 000,000
CIL2013/1-A 7%	5 000	495 000,000
TLS 2014-1	20 000	2 000 000,000
TLS 2014-2	20 000	2 000 000,000
Obligations Emises par l'Etat	30 000	3 000 000,000
EMPRUNT NATIONAL 2014	30 000	3 000 000,000
TOTAL	200 000	19 995 000,000

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Obligations des Sociétés	892 850	13 662 536,000	13 663 536,000	1 000,000
AIL 2009-1	7 000	140 000,000	140 000,000	0,000
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	360 000,000	0,000
AIL 2012-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
AMEN BANK ES 2009	30 000	200 100,000	200 100,000	0,000
AMEN BANK 2006	15 000	150 000,000	150 000,000	0,000
AMEN BANK 2008 (B)	20 000	100 000,000	100 000,000	0,000
AMEN BANK ES 2011-1	10 000	100 000,000	100 000,000	0,000
AMEN BANK SUB 2010	18 000	120 060,000	120 060,000	0,000
ATB SUB 09 LIGA1	19 000	380 000,000	380 000,000	0,000
ATB SUB 09 LIGA2	20 000	250 000,000	250 000,000	0,000
ATL 2008 (ES)	4 050	81 000,000	81 000,000	0,000
ATL 2009	5 000	100 000,000	100 000,000	0,000
ATL 2010-1	23 000	460 000,000	460 000,000	0,000
ATL 2010-2	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
ATL 2009/2	17 000	340 000,000	340 000,000	0,000
ATL 2009/3	18 000	360 000,000	360 000,000	0,000
ATTIJARI BANK 10	50 000	714 300,000	714 300,000	0,000
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
ATTIJARI LEASE 2010-1	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
BH 2009 CAT B	50 000	385 000,000	385 000,000	0,000
BH SUB 07	30 000	600 000,000	600 000,000	0,000
BNA SUB 09	23 300	155 411,000	155 411,000	0,000
BTE 2009	20 000	200 000,000	200 000,000	0,000
BTE 2010	10 000	100 000,000	100 000,000	0,000
BTE 2010 V	10 000	100 000,000	100 000,000	0,000
BTK 09 CAT(A)	19 000	271 415,000	271 415,000	0,000
BTK 09 CAT(B)	15 000	150 000,000	150 000,000	0,000
BTK 2012-1CAT(B)	10 000	142 850,000	142 850,000	0,000
CIL 2010-1	22 000	440 000,000	440 000,000	0,000

CIL 2010-2	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
CIL 2011-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
CIL 2009/1	5 000	100 000,000	100 000,000	0,000
CIL 2009/2	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
CIL 2009/3	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
CIL 2013/1-A 7%	20 000	399 000,000	400 000,000	1 000,000
HL 2010-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	30 000,000	0,000
STB 2010-1	46 000	460 000,000	460 000,000	0,000
STM 2007	4 000	80 000,000	80 000,000	0,000
TLS SUB 2010	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2008-3	8 000	160 000,000	160 000,000	0,000
TLS 2009-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2009-2	30 000	600 000,000	600 000,000	0,000
TLS 2010-1	15 000	300 000,000	300 000,000	0,000
TLS 2010-2	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
TLS 2011-1	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
TLS 2011-2	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2011-3	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2012-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
UIB 2009-1 CAT A	20 000	200 000,000	200 000,000	0,000
UIB 2009-1 CAT B	20 000	133 400,000	133 400,000	0,000
WIFAK LEASE 2010	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
BTA	4 855	5 343 438,140	4 855 000,000	-488 438,140
BTA 04 2014	4 555	4 999 536,140	4 555 000,000	-444 536,140
BTA 07 2014	300	343 902,000	300 000,000	-43 902,000
TOTAL	897 705	19 005 974,140	18 518 536,000	-487 438,140

➤ Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	2 907 917,534	2 702 447,512
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier		
- Intérêts	4 190 086,223	4 651 786,819
TOTAL	7 098 003,757	7 354 234,331

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 53 722 828,835 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	16 921 846,716	9 944 440,067
Disponibilités	(2)	36 800 982,119	39 025 615,258
Total		53 722 828,835	48 970 055,325

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif
UBCI	4,93%	20 jours	12/12/2014	1 995 629,747	2 000 000,000	0,95%
UBCI	4,93%	20 jours	16/12/2014	997 814,874	999 562,018	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	17/12/2014	1 995 629,747	1 998 905,193	0,95%
UBCI	4,93%	20 jours	18/12/2014	997 814,874	999 343,207	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	19/12/2014	997 814,874	999 233,846	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	23/12/2014	997 814,874	998 796,702	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	26/12/2014	1 496 722,311	1 497 703,737	0,71%
UBCI	4,93%	20 jours	30/12/2014	1 995 629,747	1 996 065,697	0,95%
UBCI	4,93%	20 jours	31/12/2014	1 995 629,747	1 995 847,693	0,95%
Total placement certificats de dépôt				13 470 500,795	13 485 458,093	6,43%

b- Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	3 500	11/03/14	3 332 730,268	3 436 388,623	1,64%
Total placement BTCT			3 332 730,268	3 436 388,623	1,64%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à terme	27 500 000,000	33 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	152 017,424	195 220,275
Intérêts courus/DAV (POT)	46 925,019	28 279,912
Avoirs en banque	9 102 039,676	5 802 115,071
Total	36 800 982,119	39 025 615,258

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor à court terme	126 811,157	90 369,024
Intérêts des certificats de dépôt	623 653,092	447 609,553
Intérêts sur les avoirs bancaires	1 502 220,434	1 103 047,008
TOTAL	2 252 684,683	1 641 025,585

3.3- Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4- Autres Actifs :

	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
AC4	Autres Actifs	83,189	209,995
	RS sur achats BTA	83,189	209,995

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	422 578,358	749 748,535
	Frais de gestionnaire	55 464,021	30 502,564
	Frais de dépositaire	52 820,172	102 762,654
	Frais des distributeurs	314 294,165	616 483,317

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	39 432,364	34 713,479
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	17 759,693	17 380,882
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	21 672,671	17 332,597

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	198 267 300
* Nombre de titres	1 982 673
* Nombre d'actionnaires	2 204
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	162 230 900
* Nombre de titres émis	1 622 309
Rachats effectués	
* Montant en nominal	156 069 500
* Nombre de titres rachetés	1 560 695
Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	204 428 700
* Nombre de titres	2 044 287
* Nombre d'actionnaires	2 176

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 6 608 005,913 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2014 est de 2 044 287 contre 1 982 673 au 31/12/2013.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de l'exercice au 31/12/2013	195 707 648,857	195 707 648,857
Souscriptions de l'exercice	162 230 900,000	162 230 900,000
Rachats de l'exercice	-156 069 500,000	-156 069 500,000
Autres mouvements	30 567,304	7 440 764,981
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres (*)	599 100,046	599 100,046
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres (*)	-487 438,140	-487 438,140
- Frais de négociations de titres	-636,910	-636,910
- Régularisation des sommes non distribuables	-80 457,692	-80 457,692
- Sommes distribuables		7 410 197,677
Capital fin de l'exercice au 31/12/2014	201 899 616,161	209 309 813,838

(*) : Une écriture de reclassement d'un montant de 43 902 dinars a été effectuée entre les plus ou moins-values réalisées sur cession de titres et la variation des plus-values potentielles sur titres afin de rectifier l'annulation de l'amortissement de la décote, relative aux 300 BTA 07 2014 échus le 09/07/2014, comptabilisée indûment en tant que moins-value réalisée.

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 7 410 197,677 DT contre 6 994 159,068 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 310,910	176,588
Résultat d'exploitation	7 426 472,862	7 111 874,529
Régularisation du résultat d'exploitation	-17 586,095	-117 892,049
Total	7 410 197,677	6 994 159,068

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>1 669 625,327</u>	<u>1 640 948,644</u>
Rémunération du gestionnaire	219 138,339	215 374,516
Rémunération du dépositaire	208 703,181	205 118,581
Rémunération des distributeurs	1 241 783,807	1 220 455,547

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>254 590,251</u>	<u>242 436,743</u>
Redevance CMF	208 703,181	205 118,581
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	45 887,070	37 318,162

Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

Etat des Charges Budgétisées
Pour l'exercice 2014

<u>Libellé</u>	<u>Budget</u> <u>2014</u>	<u>Budget</u> <u>2013</u>
Taxes	18 755,150	18 107,401
Frais bancaires	93,680	93,680
Publication BO CMF	753,600	653,700
Honoraires CAC	6 720,000	6 722,500
Frais AGO et publications	3 885,354	2 740,881
Jetons de Présence	12 000,000	9 000,000
Alpha mena	0,000	0,000
Autres	3 679,286	0,000
<u>TOTAL</u>	<u>45 887,070</u>	<u>37 318,162</u>

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. Données par action et ratios pertinents

Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	4,574	4,537	4,31	4,272	3,947
Charges de gestion des placements	-0,817	-0,828	-0,833	-0,805	-0,757
Revenu net des placements	3,757	3,709	3,477	3,467	3,189
Autres produits	0	0,000	0	0	0
Autres charges	-0,125	-0,122	-0,113	-0,135	-0,126
Résultat d'exploitation	3,633	3,587	3,364	3,332	3,063
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,009	-0,059	-0,081	0,036	0,228
Somme distribuables de l'exercice	3,624	3,528	3,283	3,368	3,291
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,293	-0,008	0,036	-0,065	0,25
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,238	0,049	-0,019	0	-0,017
Frais de négociation de titres	0	0,000	0	0	-0,001
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,055	0,041	0,017	-0,065	0,232
Résultat net de l'exercice	3,687	3,568	3,381	3,267	3,295
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
Résultats non distribuables de l'exercice	0,055	0,041	0,017	-0,065	0,232
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,001	-0,001	-0,001	0,048
Sommes non distribuables de l'exercice	0,055	0,040	0,016	-0,066	0,280
Distribution de dividendes	3,527	3,283	3,369	3,291	3,613
Valeur liquidative	102,387	102,236	101,952	102,021	102,009
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,80%	0,79%	0,80%	0,80%	0,80%
Autres charges/actif net moyen	0,12%	0,12%	0,11%	0,13%	0,13%
Résultats distribuables de l'ex. /actif net moyen	3,55%	3,42%	3,23%	3,31%	3,48%
Actif net moyen	208 698 315,15	208 007 867,565	213 800 897,490	201 799 575,820	194 233 351,536
Nombre d'actions au 31/12	2 044 287	1 982 673	2 052 832	2 005 546	2 051 638

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 209 771 825 dinars et un bénéfice net de la période de 7 537 498 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 18 Mars2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 208 703,181 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs,

les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2014 à 219 138,339 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 1 241 783,807 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 18 Mars 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**